



PRESENTATION
du
PROJET OAB/OIBT
PD 124/01 REV.2 (M)
« Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines »

Olivier AHIMIN

Consultant Régional OIBT

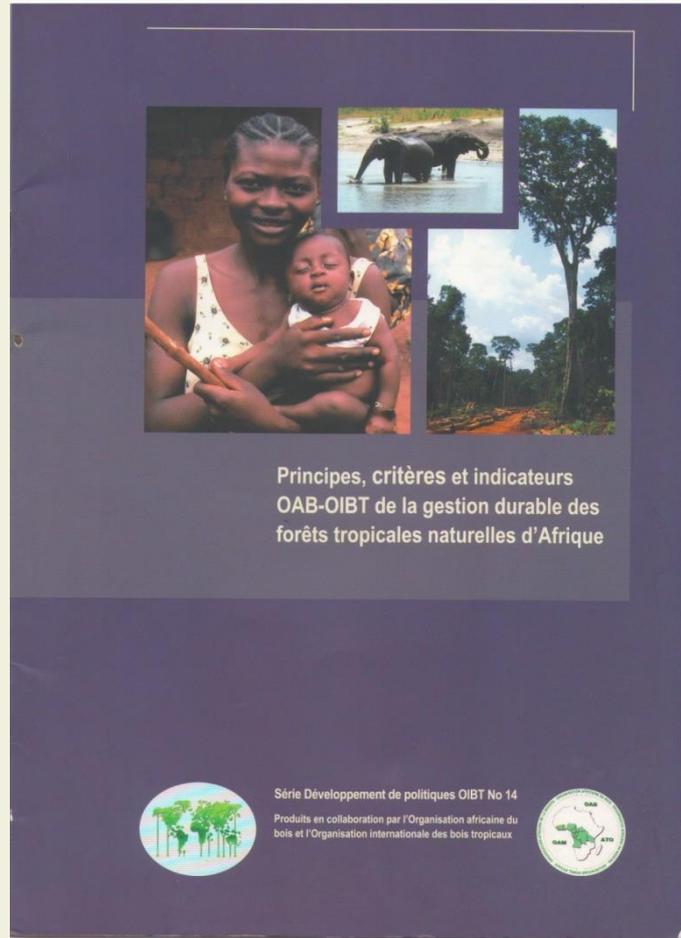


Objectifs



- **Objectif de développement:**

Aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.



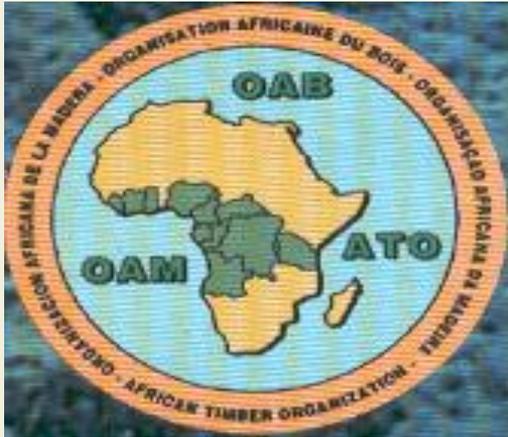


Objectifs



- **Objectif spécifiques:**
- **capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les pays membres africains de l'OIBT**
- **capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'OAB, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT**

Mise en Œuvre:

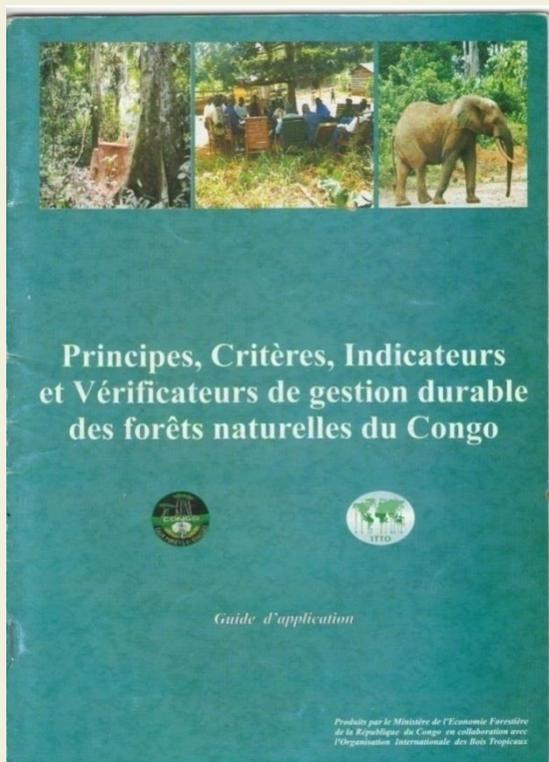
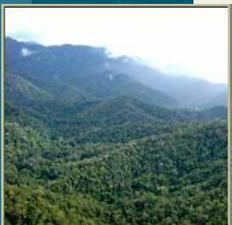


- Mise en Œuvre par l'OAB et l'OIBT
 - Complexité du Projet
 - 10 produits attendus; 78 activités
 - 12 pays: Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Liberia, Mali, RCA, RDC, Nigeria, Togo
 - Coût : US\$ 4,184,678
 - Durée initiale : 6 ans
 - Recherche Progressive de Financement
 - Nécessité du découpage du projet en 3 phases
 - Phase 1 : 01/08/03 – 31/06/07
 - Phase 2 : 01/01/08 – 31/12/10
 - Phase 3 : 01/04/11- 31/07/2016
- Une dernière étape pour la consolidation des acquis n'a pu obtenir de financement





Résultats



1. **Mise en place et soutien aux mécanisme de consultation ouvert et participatifs sur l'AFD**
2. **PCI nationaux élaborés dans les 12 pays grâce à un processus qui implique toutes les parties prenantes à travers les GNT**
3. **Collecte des données dans les 12 pays et rédaction des rapports périodiques au niveau national sur les progrès accomplis vers le but de l'AFD en appliquant le format général commun aux PCI OAB/OIBT basé sur le Principe 1**



Résultats 2



- 4. 305 acteurs forestiers et spécialistes formés en matière d'audits de l'AFD sur la base des PCI OAB/OIBT dont 65 formateurs (3 sessions régionales) et 240 auditeurs nationaux dans 9 pays**

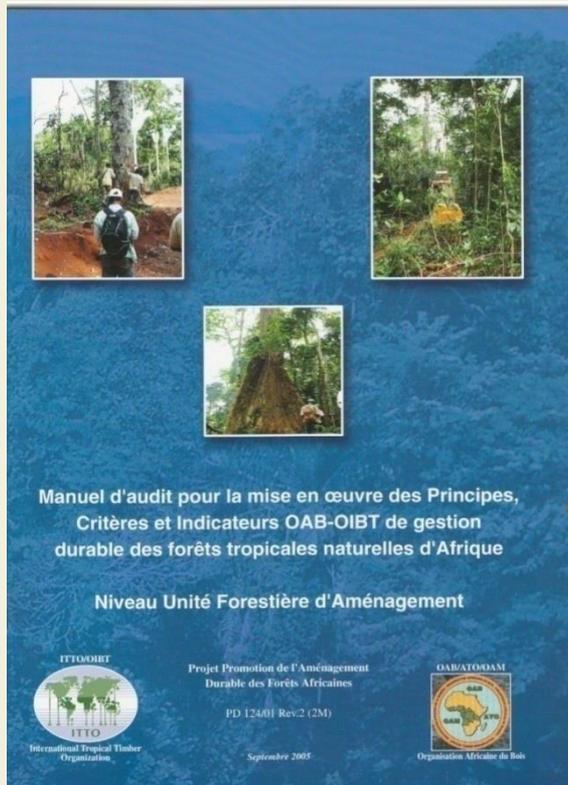




Résultats 3



5. Un manuel d'audit pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT de GD des forêts tropicales naturelles d'Afrique a été élaboré et testé
6. PCI de l'OAB et de l'OIBT pour les plantations forestières d'Afrique produits et validés par la Conférence Ministérielle de l'OAB
7. Un site web a été développé pour le bureau régional de l'OIBT (www.oibt-afrique.org) dans lequel les résultats du projet sont présentés

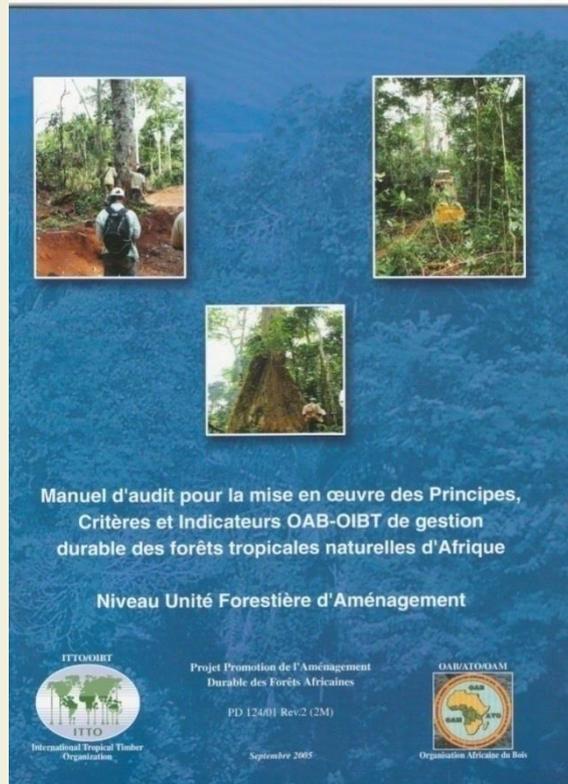




Résultats 3

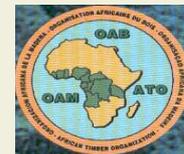


8. Le référentiel du PAFC Gabon et celui du bassin du Congo ont été assis sur les PCI OAB/OIBT
9. Plusieurs entreprises forestières ont amélioré leurs pratiques forestières sur la base des résultats des audits OAB/OIBT





Présentation des PCI OAB/OIBT



Deux ensembles régionaux de PCI ont été élaborés par le projet : l'un pour les forêts naturelles et l'autre pour les plantations forestières.

Intitulé	PCI des forêts naturelles				PCI des plantations forestières			
Principes	Principe 1	Principe 2	Principe 3	Principe 4	Principe 1	Principe 2	Principe 3	Principe 4
Nombre de critères	5	6	5	4	5	6	4	4
Nombre d'indicateurs	33	25	15	17	35	24	14	17
Nombre de sous-indicateurs	45	54	56	30	50	54	47	28





Situation de l'élaboration des PCI au niveau des pays africains

Mise en place des GNT



Les 12 pays membres de l'OAB et de l'OIBT bénéficiaires du projet ont mis en place des groupes nationaux de travail avec pour mission d'adapter les normes régionales aux normes nationales. La situation au terme du projet se présente comme suit :

Pays	Type de structure	Situation à la fin du projet
Bénin	ONG	Opérationnel avec des activités réduites
Cameroun	Informel	Inexistant
Congo Brazzaville	Informel	Inexistant
Côte d'Ivoire	Association	Opérationnel avec un siège et des activités sporadiques
Gabon	Informel	Inexistant
Ghana	ONG	Opérationnel avec un siège et du personnel permanent
Libéria	Informel	Inexistant
Mali	Association	Opérationnel avec des activités réduites
Nigéria	Informel	Inexistant
RCA	Informel	Inexistant
RDC	Informel	Inexistant
Togo	Association	Opérationnel avec des activités réduites

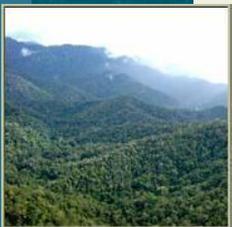




Mise en place des GNT



- Les GNT créés avant ou à la faveur de l'exécution du projet PD 124 connaissent des fortunes diverses. La moitié d'entre eux étaient des structures informelles qui n'ont pratiquement pas survécu au projet. Ils ont été transformés ou ont fusionné dans d'autres nouvelles structures comme au Cameroun où il est devenu le GNT du FSC ou au Gabon où il s'est mué en GNT du PAFC.
- L'autre moitié était constituée de structures formelles (ONG ou association) disposant ou non de siège social et/ou de personnel. Certains sont en léthargie tandis que d'autres se sont trouvés des activités de diverses natures pour continuer d'exister. Il s'agit de leur implication dans les processus émergents comme le FLEGT, la certification forestière, les questions climatiques ou plus généralement, l'accompagnement des entreprises forestières ou les communautés.





Elaboration des PCIV nationaux



Quatre pays ont développé les 2 ensembles des PCIV au niveau national.

Les huit autres ont uniquement développé les PCIV pour les forêts naturelles.

Pays	PCIV de forêts naturelles	PCIV de plantations forestières
Bénin	✓	✓
Cameroun	✓	
Congo Brazzaville	✓	
Côte d'Ivoire	✓	✓
Gabon	✓	
Ghana	✓	✓
Libéria	✓	
Mali	✓	
Nigéria	✓	
RCA	✓	
RDC	✓	
Togo	✓	✓





Caractéristiques des PCI nationaux

Situation des PCIV dans les pays ayant développé les 2 ensembles



Pays	Intitulé	PCI des forêts naturelles				PCI des plantations forestières			
		Principe 1	Principe 2	Principe 3	Principe 4	Principe 1	Principe 2	Principe 3	Principe 4
Bénin	Nombre de critères	5	6	5	4	5	6	4	4
	Nombre d'indicateurs	34	25	15	18	35	24	14	19
	Nombre de sous-indicateurs	79	64	59	43	89	67	50	45
Côte d'Ivoire	Nombre de critères	5	6	5	4	5	6	4	4
	Nombre d'indicateurs	33	25	15	17	38	24	14	21
	Nombre de sous-indicateurs	44	49	59	32	50	62	46	31
Ghana	Nombre de critères	5	6	5	4	5	6	4	4
	Nombre d'indicateurs	32	25	15	17	37	23	14	15
	Nombre de sous-indicateurs	45	58	58	31	62	43	44	25
Togo	Nombre de critères	5	6	5	4	5	6	4	4
	Nombre d'indicateurs	41	26	15	17	34	23	14	17
	Nombre de sous-indicateurs	84	85	53	36	82	65	49	32





Caractéristiques des PCI nationaux

Situation des PCIV dans les pays ayant développé un seul ensemble



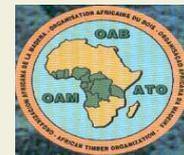
Pays	Intitulé	PCI des forêts naturelles			
		Principe 1	Principe 2	Principe 3	Principe 4
	Principes				
Cameroun	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	32	21	16	14
	Nombre de sous-indicateurs	52	30	45	24
Congo Brazzaville	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	32	26	13	18
	Nombre de sous-indicateurs	55	74	63	56
Gabon	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	32	25	13	17
	Nombre de sous-indicateurs	51	65	54	42
Liberia	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	33	25	15	17
	Nombre de sous-indicateurs	44	51	55	19
Mali	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	34	27	16	19
	Nombre de sous-indicateurs	55	62	61	32
Nigéria	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	32	23	17	17
	Nombre de sous-indicateurs	44	54	18	29
RCA	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	35	29	16	17
	Nombre de sous-indicateurs	92	77	71	47
RDC	Nombre de critères	5	6	5	4
	Nombre d'indicateurs	33	25	15	17
	Nombre de sous-indicateurs	45	71	69	42





Etat de l'utilisation des PCI dans les pays

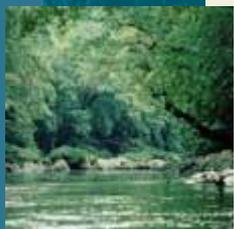
Elaboration des rapports nationaux sur les progrès vers la GDF



Tous les 12 pays bénéficiaires du projet ont élaboré leur premier rapport sur les progrès vers l'aménagement durable de leurs forêts basé sur le principe 1 des PCIV nationaux. Ces rapports ont été validés au niveau national et servent de base pour la production d'autres rapports ou pour la prise de décision concernant les cadres légaux, réglementaires ou institutionnels.

Formation des auditeurs

- En vue de faciliter l'utilisation des PCIV nationaux, plusieurs cadres forestiers et acteurs du secteur ont été formés comme auditeurs forestiers. Ces auditeurs ont conduit des missions d'évaluation des forêts à l'aide des principes 2, 3 et 4
- Ces auditeurs sont par ailleurs utilisés par des organismes de certification, après une formation complémentaire spécifique pour la conduite des audits de certification des concessions forestières.
- Au total, le projet a permis de former près de 305 auditeurs forestiers répartis dans les 12 pays.



Formation des auditeurs



- Une équipe d'auditeurs gabonais formés dans le cadre du projet en mission d'audit dans 4 concessions forestières au nord du Gabon



26/07/2012



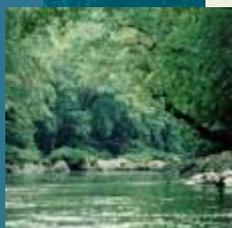


Conduite des missions d'audits pilotes avec les PCIV



Des missions d'audits pilotes ont été conduites avec le financement du Projet et d'autres bailleurs tels que le WWF au Gabon et en RCA, la SODEFOR en Côte d'Ivoire, la Forestry Commission au Ghana, le projet GEDEFOR au Mali, l'ODEF et le GNT au Togo.

Pays	Nombre de sites audités	
	Forêts naturelles	Plantations forestières
Cameroun	3	
Congo	3	
Côte d'Ivoire	2	2
Gabon	16	
Ghana	3	3
Mali	4	
RCA	4	
Togo	2	2





Conduite des missions d'audit pilotes avec les PCIV



Exemple de résultats d'audit de SYIBG au Gabon

Principes 2 : L'unité de gestion forestière, quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services

Critère 2.1 : L'aménagement forestier se conforme à toutes les lois en vigueur ainsi qu'à tous les traités internationaux dont le Gabon est signataire

Indicateur 2.1.1 : L'aménagement forestier respecte toutes les dispositions législatives et réglementaires.

Sous-indicateur 2.1.1.1 : Il existe une correspondance du ministère de tutelle notifiant au concessionnaire l'approbation de son plan d'aménagement.

Sous-indicateur 2.1.1.2 : Il existe un cahier des charges relatif à l'exploitation de la CFAD.

Sous-indicateur 2.1.1.3 : Il existe un cahier des clauses contractuelles entre l'exploitant et les populations riveraines.

Indicateur 2.1.2 : Toutes les taxes, honoraires ou autres redevances applicables et prévues par la loi doivent être payées

Sous-indicateur 2.1.2.1 : Il existe des quittances justifiant le paiement des taxes et redevances exigibles.

Indicateur 2.1.3 : Les opérations d'aménagement sont conformes aux normes techniques nationales existantes.

Sous-indicateur 2.1.3.1 : Le protocole d'inventaire est conforme aux normes établies.

Sous-indicateur 2.1.3.2 : La cartographie est conforme aux normes techniques.

Sous-indicateur 2.1.3.3 : La rédaction du plan d'aménagement est conforme au canevas existant.

Sous-indicateur 2.1.3.4 : Les techniques d'exploitation à faible impact prévues sont conformes au Guide Technique National.

NC	PC	C
		1
1		
1		
1		
		1
	1	
		1
		1



Présentation des résultats combinés des audits des phases 1, 2 et 3 au Gabon

SOCIETE	CONCESSION AUDITEE	TAUX DE CONFORMITÉ
Bois et Scierie de l'Ogooué (BSO)	UFA BSO Okano	47,25%
Forestière d'Exploitation et d'Export (FOREEX)	CPAET FOREEX Saint Germain	63,10%
Sheng Yang International Bois du Gabon ex GEB Assala	CFAD GEB Assala-SYIBG	26,42%
Tropical Timber Industry Board (TTIB)	CFAD TTIB	48,26%
Mont Pelé Bois (MPB)	CPAET MPB	29,41%
Sunly Gabon	CFAD Sunly Centre Sud	40,41%
Tali Bois (TLB)	CPAET Tali Bois	40,15%
Société Equatoriale d'Exploitation Forestière (SEEF)	UFA Zamaligué	58,97%
Rain Forest Management (RFM)	CFAD RFM	41,67%
Sunly Gabon	CFAD Sunry Nord-Est UFA 1	29,04%
Transport Bois et Négoce International (TBNI)	CFAD TBNI	18,03%
Rougier Gabon	CFAD Rougier Ivindo	73,81%
Compagnie Equatoriale des Bois-Precious woods (CEB-PWG)	CFAD CEB Bambidie	93,41%
Société Forestière et Industrielle de Koula-Moutou (SFIK)	CFAD SFIK	38,91%
Peng Xin Bois SARL	CPAET Peng Xin	9,58%
Wanchuan-Timber SARL (WCTS)	CPAET WCTS	19,48%
TAUX DE CONFORMITÉ MOYEN		42,04%



Résultats de toutes les concessions auditées au Gabon : par Principe

CONCESSION AUDITEE	PRINCIPE 2	PRINCIPE 3	PRINCIPE 4
UFA BSO Okano	60,01%	48,88%	32,85%
CPAET FOREEX Saint Germain	52,71%	58,46%	78,13%
CFAD GEB Assala-SYIBG	29,65%	27,44%	22,16%
CFAD TTIB	44,58%	52,70%	47,51%
CPAET MPB	17,53%	21,39%	49,31%
CFAD Sunly Centre Sud	31,51%	49,83%	39,88%
CPAET Tali Bois	33,68%	64,79%	21,97%
UFA Zamaligué	55,38%	79,17%	42,36%
CFAD RFM	32,31%	54,18%	38,51%
CFAD Sunry Nord-Est UFA 1	13,89%	54,50%	18,73%
CFAD TBNI	13,22%	24,54%	10,31%
CFAD Rougier Ivindo	65,39%	62,21%	93,82%
CFAD CEB Bambidie	90,91%	96,94%	92,38%
CFAD SFIK	39,21%	43,70%	33,81%
CPAET Peng Xin	11,84%	11,67%	6,04%
CPAET WCTS	9,52%	22,43%	26,49%
TAUX DE CONFORMITE MOYEN	37,58%	47,37%	40,89%





Leçons apprises

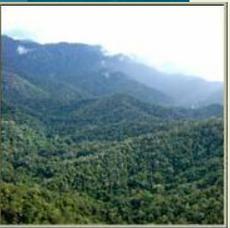


Une analyse détaillée des résultats des audits réalisés au Gabon a permis de tirer des enseignements importants liés à la mise en œuvre des PCI:



- Les plans d'aménagement constituent un élément essentiel dans la mise en œuvre de la GDF;
- L'existence d'une cellule d'aménagement complète participe à une bonne mise en œuvre de la GDF;
- La certification de l'aménagement forestier (FM) est un facteur primordial de réussite de la GDF;
- Les conditions habilitantes (cadre institutionnel, légal, réglementaire, budgétaire, les partenariats et une bonne répartition des effectifs en qualité et en quantité) constituent la clé de voûte pour une implémentation sereine de la GDF sur le terrain;
- Certains indicateurs sont très faciles à mettre en œuvre (toutes les entreprises sont conformes tandis que d'autres le sont très difficilement sinon uniquement par les entreprises certifiées.





Merci pour votre attention